

DELIBERATION 2013-01

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET : ELECTION DU PRESIDENT

Le onze juillet deux mille treize, à Lille, le comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord Pas-de-Calais Numérique », s'est réuni au Conseil Régional Nord Pas de Calais, siège du syndicat mixte, sur convocation en date du quatre juillet deux mille treize sous la présidence de Monsieur Jean-Claude JUDA, doyen d'âge.

Présents : 15
Excusés : 2
Pouvoirs : 2
Absents : 1

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du syndicat mixte,

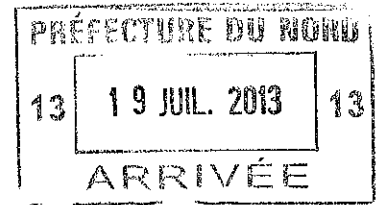
Vu les statuts du syndicat,

Considérant qu'aux termes de l'article L 5721-2 du CGCT et de l'article 7 des statuts, il appartient au comité syndical de désigner parmi ses membres un président,

Considérant que dans ces conditions, le comité syndical doit élire le président du syndicat,

Monsieur Jean-Claude JUDA, Président de séance, intervient pour connaître le ou les candidat(e)s pour occuper cette fonction.

La candidature de Monsieur Patrick KANNER est enregistrée.



Le comité syndical procède aux opérations de vote à bulletins secrets.

Le Comité syndical, après avoir procédé au vote,

Prend acte de :

- **L'élection de Monsieur Patrick KANNER en qualité de Président du Syndicat Mixte :**

Adoptée par :

- 17 voix pour
- Aucune voix contre
- Aucune abstention

Pour extrait conforme :
Le Doyen d'âge, Monsieur Jean Claude JUDA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Juda', with a long horizontal flourish underneath.

Transmis au contrôle de légalité le :